

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 1 (1875)
Heft: 1

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISANT 4 FOIS PAR AN

Prix de l'abonnement annuel : 3 fr. par année. — Pour l'étranger : 3 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et la rédaction, s'adresser à M. Georges Bridel éditeur à Lausanne.

Sommaire : Fondation de la Société et analyse résumée de ses premières séances. — Statuts de la Société. — Liste des membres de la Société. — Calcul des conduites d'eau sous pression, par M. Ed. PELLIS, ingénieur, à Lausanne (avec planche). — Bellegarde, par M. Guiguer de Prangins (avec planche). — Note sur une écluse de colmatage, par M. William FRAISSE, inspecteur fédéral de la correction du Rhin et des eaux du Jura. — Séance du 13 mars 1875.

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ

ET ANALYSE RÉSUMÉE DE SES PREMIÈRES SÉANCES

La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes doit sa fondation aux circonstances que nous allons rappeler.

Au mois de février 1873, M. A. Bürkli-Ziegler, ingénieur en chef de la ville de Zürich, et président de la société des ingénieurs et des architectes de cette ville, écrivait à M. L. Gonin, ingénieur cantonal des ponts et chaussées à Lausanne, que cette société avait décidé de reprendre à elle l'œuvre poursuivie précédemment par la société suisse du même nom, savoir la publication d'un album, renfermant des dessins d'ouvrages d'art intéressant soit l'architecture, soit le génie civil, et d'y joindre un bulletin qui donnerait à des intervalles fréquents des nouvelles des principaux travaux publics mis en œuvre aujourd'hui en Suisse et qui contiendrait des articles soit en français soit en allemand.

M. Bürkli exprimait à cette occasion, au nom de la société qu'il préside, le désir de recevoir dans cette initiative le concours et la collaboration de ses collègues du canton de Vaud.

Vers la fin de la même année, M. Bürkli adressait en effet à M. Gonin un certain nombre d'exemplaire d'un album publié par les soins et sous la responsabilité financière de la société de Zurich et destiné à faire suite aux cahiers publiés précédemment par la société suisse. Cet album était consacré à reproduire les installations du tir fédéral de Zurich dans l'année 1872.

Pour satisfaire au désir exprimé par M. Bürkli, une assemblée provisoire fut réunie le 27 décembre 1873, au nombre d'environ cinquante personnes.

Reconnaissant l'utilité de réunir plus intimement les hommes qui, dans notre pays, ont à étudier ou à diriger les constructions, soit dans le génie civil, soit dans l'architecture, cette assemblée décida de nommer une commission provisoire pour élaborer les statuts d'une société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Cette première commission fut composée de MM. L. Gonin, Achille de La Harpe, architecte; Verrey, architecte; Cuénod et Meyer, ingénieurs, et s'adjoignit ensuite MM. Rouge, architecte, et Lochmann, ingénieur.

Le 26 mars 1874, une nouvelle assemblée générale adopta avec quelques modifications, le projet de statuts qui lui avait été présenté par la commission et constitua définitivement son bureau.

Nous publions ci-après ces statuts, accompagnés de la liste des membres de la société et de celle des membres du bureau.

Ainsi a été fondée une société qui, nous l'espérons, rendra d'utiles services à ses membres, en leur fournissant un moyen de prendre part à des discussions sur des sujets où la science et l'art trouveront toujours des points de contact, en faisant ainsi la part égale entre les deux catégories de membres que renferme notre société.

Ingénieurs et architectes trouveront dans les assemblées de la société ainsi que dans les séances familières, que le comité convoquera aussi souvent que cela sera possible, l'occasion d'échanger leurs idées en les faisant concourir à un but commun, le progrès dans l'art de la construction.

Notre pays lui-même profitera aussi de la réunion de forces jusqu'à présent disséminées et incapables par là même d'exercer une influence dans la solution des questions où l'on subordonne quelquefois aux côtés politiques et économiques les principes sur lesquels doit reposer toute construction, pour devenir une œuvre utile et profitable au pays qui l'ordonne et au contribuable qui en paie la dépense.

Depuis l'adoption de ses statuts, la société a eu deux assemblées générales, le 4 juillet et le 28 novembre 1874, et une séance familière le 30 janvier 1875, dans lesquelles divers travaux furent présentés.

Dans la première de ces séances, M. Assinare, architecte de de l'Etat (service extraordinaire), fit un exposé des projets relatifs à la construction d'un hôpital au Champ-de-l'Air.

M. Rod. Gaulis, ingénieur, donna des renseignements sur une machine à casser les pierres utilisée par lui pour les travaux de la route entre la ville de Lausanne et sa gare.

Dans la séance suivante, M. Guiguer, ingénieur, présenta des plans et fit une intéressante description des travaux exécutés à Bellegarde pour utiliser en ce point la puissance des eaux du Rhône et de la Valserine. L'assemblée décida l'impression de ce rapport.

Dans la séance familière du 30 janvier de cette année, M. Meyer, ingénieur, présenta des reproductions de quelques feuilles du plan cadastral de Winterthur. Ce travail, par sa précision, le grand nombre des détails, le fini du dessin, fait le plus grand honneur aux autorités communales de Winterthur et aux ingénieurs qui en ont été chargés. Il est à désirer que nous puissions en faire autant lorsque viendra le moment de renouveler le cadastre de Lausanne.

M. de Molin, ingénieur, fit part à l'assemblée d'un travail très intéressant sur la question des égouts de Lausanne concluant à la nécessité d'améliorer l'état actuel des choses et de conduire à une distance convenable de la ville, par des canaux spécialement destinés à cet usage, les eaux-vannes pour les faire servir à l'irrigation. Une discussion s'engage après la lecture de ce travail. Vu l'importance du sujet traité, l'assemblée décide de charger le comité de nommer une commission pour étudier cette intéressante question.

M. Fraisse, ingénieur, donne connaissance des travaux de colmatage que M. Wey, ingénieur, fait exécuter à Ragatz; il présente un modèle de la vanne adoptée pour régler le passage des eaux à conduire sur les terrains à colmater.

Le comité de notre société n'est pas resté inactif; il a nommé plusieurs commissions et s'est adressé à divers membres de notre société pour obtenir des travaux de nature à donner de l'intérêt à nos séances. Il a composé la commission chargée de l'étude de la question des égouts de Lausanne de MM. de Molin, Lommel, Chavannes-Burnat, Fraisse, Verrey, Bezenecenet et Rouge.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE PREMIER. La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes a pour but d'établir des relations amicales entre ses membres et de leur fournir l'occasion de discuter des questions se rapportant à l'art et à la construction. Cette société peut devenir, s'il y a lieu, une section de la Société suisse des ingénieurs et architectes.

ART. 2. Tout ingénieur ou architecte domicilié dans le canton de Vaud peut être admis à faire partie de la société.

Les demandes d'admission dans la société sont adressées au président du comité, qui les communiquera à l'assemblée générale dans sa plus prochaine réunion. S'il n'est fait aucune objection, les candidats sont proclamés membres de la société. Il n'y a ballottage que si la demande en est faite par un ou plusieurs membres de l'assemblée.

ART. 3. Le devoir de chaque membre est de faire part à la société de tout ce qui peut l'intéresser en fait de travaux et de publications, en donnant ainsi lieu à des discussions utiles et appropriées au but que se propose la société.

ART. 4. La société peut conférer le titre de membre honoraire à des personnes qui par leurs actes ou leurs écrits auraient prouvé qu'elles portent intérêt à la société, ou qui se seraient signalées par des travaux de nature à faire progresser l'art de la construction. Cette décision est prise par la société réunie en assemblée générale et à la majorité des voix.

ART. 5. Chaque membre peut introduire dans les séances des collègues étrangers à la société. Ils ont le droit de prendre part aux discussions.

ART. 6. La société est administrée par un comité de cinq membres dont le président est nommé annuellement par l'assemblée. Le comité se constitue en nommant dans son sein un vice-président, un caissier et un secrétaire.

Il est tenu procès-verbal des séances du comité.

A l'exception du président, les membres du comité sont nommés pour deux ans. Le comité est renouvelable chaque année par série de deux membres qui ne sont pas immédiatement rééligibles.

ART. 7. Le comité convoque les assemblées générales. Le président règle l'ordre des communications, et si possible il indique sur les cartes de convocation les objets à l'ordre du jour.

ART. 8. Il est créé un fonds social au moyen d'un droit d'entrée et d'une contribution annuelle.

Le droit d'entrée est de cinq francs. La quotité de la contribution est fixée chaque année par l'assemblée.

Ces fonds sont appliqués aux frais généraux de la société et à des publications qu'elle fera elle-même, ou auxquelles elle prendra part.

ART. 9. Les membres de la société peuvent se réunir en assemblée générale aussi souvent qu'ils le désirent. L'assemblée générale doit être convoquée dans le premier trimestre de l'année pour les nominations statutaires, l'examen des comptes et l'approbation du budget. Cette convocation a lieu par cartes personnelles et par insertions dans les journaux.

Le président du comité préside l'assemblée générale; le secrétaire du comité tient le procès-verbal.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

ART. 10. La société a son siège à Lausanne; elle peut être réunie dans d'autres localités lorsque l'assemblée ou le comité le décident.

ART. 11. La révision des statuts et la dissolution de la société ne peuvent être décidées par l'assemblée générale qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents. Les propositions qui s'y rattachent doivent être adressées au comité au moins deux mois avant la réunion de l'assemblée générale.

Ainsi délibéré à Lausanne, le 26 mars 1874.

Le président, LOUIS GONIN.

Le secrétaire, G. ROUGE.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

1. André, ingénieur, Morges.
2. Assinare, Henri, architecte de l'Etat, Lausanne.
3. Bachelin, architecte, Aigle.
4. Bernard, Rodolphe, ingénieur, Lausanne.
5. Bertolini, architecte, Lausanne.
6. Bezenecenet, architecte, Lausanne.
7. Blonay (de), Henri, ingénieur, Lausanne.
8. Borel, Edouard, architecte, Bex.
9. Boulenaz, architecte, Vevey.
10. Braillard, David, architecte, Lausanne.
11. Burnat, Emile, ingénieur, Vevey.
12. Burnat, Ernest, architecte, Vevey.
13. Burnier, Victor, ingénieur, Thoune.
14. Buttica, Charles, inspecteur des télégraphes, Lausanne.
15. Carrard, Jules, architecte, Lausanne.
16. Challand, Ferdinand, ingénieur, Lausanne.
17. Chappuis, Julien, ingénieur, Nidau.
18. Charles, Louis, architecte, Payerne.
19. Charton, Paul, architecte, Lausanne.
20. Chaudet, Jules, ingénieur, Lausanne.
21. Chaudet, ingénieur, Clarens.
22. Chavannes-Burnat, F. G., ingénieur, Lausanne.
23. Chessex, Alexis, ingénieur, Montreux.
24. Chessex, Clément, ingénieur, Montreux.
25. Chevalley, inspecteur des travaux, Lausanne.

26. Chollet, architecte, Lausanne.
27. Collomb, G., ingénieur, Aigle.
28. Collomb, ingén. de la Suisse-Occidentale, Lausanne.
29. Crausaz, Jules, ingén. de la Suisse-Occid., Lausanne.
30. Crousaz (de), Fédor, ingénieur, Lausanne.
31. Cuénod, Emile, ingénieur, Lausanne.
32. Cugnet, Louis, architecte, Lausanne.
33. Cullaz, Henri, marbrier, Saint-Triphon.
34. Dapples, Ch., ingénieur, Lausanne.
35. Deladoey, Eugène, ingénieur, Lausanne.
36. De la Harpe, Ach., architecte, Lausanne.
37. De la Harpe, Th., ingénieur, Vevey.
38. Delarageaz, Louis, ingénieur en chef, Payerne.
39. Dériaz, ingénieur de la Suisse-Occidentale, Lausanne.
40. Dorsat, ingénieur, Yverdon.
41. Duboux, ingénieur, Moudon.
42. Duvillard, Jules, ingénieur, Lausanne.
43. Emery, Alfred, ingénieur, Payerne.
44. Falconnier, Gustave, architecte, Nyon.
45. Fayod, Charles, ingénieur de la Suisse-Occid., Bex.
46. Fraisse, William, ingénieur, Lausanne.
47. Franel, Marc, architecte, Vevey.
48. Fischer, architecte, Lausanne.
49. Foretay, J.-H., architecte, Morges.
50. Gaudard, Jules, ingénieur, Lausanne.
51. Gaudin, Edouard, architecte, Lausanne.
52. Gaulis, R., ingénieur, Lausanne.
53. Gilliéron, Ed., ingénieur en chef de la S.-O., Lausanne.
54. Gonin, Louis, ingénieur cantonal, Lausanne.
55. Grenier, Henri, ingénieur, Lausanne.
56. Guiguer de Prangins, Ch., ingénieur, Lausanne.
57. Guillemin, Etienne, ingénieur, Lausanne.
58. Guinand, E., ingénieur et architecte, Lausanne.
59. Guisan, René, ingénieur, Lausanne.
60. Huc-Mazelet, ingénieur, Moudon.
61. Immer, Jean, ingénieur, Yverdon.
62. Jaquemin, Charles, ingénieur, Lausanne.
63. Jaquerod, F., architecte, Aigle.
64. Juillerat, ingénieur, Bex.
65. Krieg, Aug., architecte, Lausanne.
66. Kwiecinsky (de), Stanislas, ingénieur, Moudon.
67. Landry, John, architecte, Yverdon.
68. Landry, Jules, architecte, Yverdon.
69. Laurent, Fs., ingénieur, Lausanne.
70. Lavanchy-Goldschmidt, architecte, Vevey.
71. Lavanchy, P., architecte, Vevey.
72. Lavanchy-Ruchonnet, architecte, Vevey.
73. Lochmann, J.-J., directeur de la Comp. Lausanne-Ouchy.
74. Lommel, G., ingénieur, Lausanne.
75. Maget, A.-S., architecte, Lausanne.
76. Marguet, J., professeur, Lausanne.
77. Maurhoffer, architecte, Lausanne.
78. Meyer, Jean, ingénieur en chef de la S.-O., Lausanne.
79. Michaud, Jules, ingénieur, Lausanne.
80. Molin-Vulliemin (de), ingénieur, Lausanne.
81. Monneron-Tissot, architecte, Lausanne.
82. Moschell, J., ing. de la ligne Jura-Sud-Est, Lausanne.
83. Nicati, Ch, architecte, Vevey.
84. Noeller, F.-G., ingénieur, Yverdon.
85. Odier, ingénieur Suisse-Occid., Lausanne.
86. Orpizewsky, J., ingénieur Suisse-Occid., Lausanne.
87. Oyex, ingénieur à l'entreprise L.-O., Lausanne.
88. Payod, Ed., ingénieur, Bex.
89. Pellis, Ed., ingénieur, Lausanne.
90. Pelot, François, voyer, Echallens.
91. Perey, Aug., ingénieur Suisse-Occid., Lausanne.
92. Perret, ingénieur, Morges.
93. Piccard, Paul, professeur, Lausanne.
94. Pillichody, Armand, ingénieur, Lausanne.
95. Poncet, ingénieur Jura-Sud-Est, Lausanne.
96. Rham (de), David, ingénieur, Giez.
97. Rivier, Ls., ancien professeur, Lausanne.
98. Rochat, Alexandre, ingénieur L.-E., Lausanne.
99. Rochat, Sam., ingénieur, Lausanne.
100. Rodieux, Alfred, ingénieur S.-O., Yverdon.
101. Rouge, Georges, architecte, Lausanne.
102. Roux, Louis, directeur, Lausanne.
103. Roy, Benjamin, ingénieur, Vevey.
104. Saint-George (de), ingénieur, Changins.
105. Saussure (de), Victor, ingénieur, Yverdon.
106. Seyboth, Ph., ingénieur, Lausanne.
107. Stämpfli, architecte, Montreux.
108. Stikelberger, ingénieur, Yverdon.
109. Sudheimer, Fs., architecte, Lausanne.
110. Surbeck, Ls., aîné, architecte, Vevey.
111. Tachet, Louis, ingénieur, Montreux.
112. Terrisse, John, ingénieur, Lausanne.
113. Vallière (de), E., ingénieur, Lausanne.
114. Vallotton, Emile, mécanicien, Moudon.
115. Van Muyden, Aloys, ingénieur, Lausanne.
116. Van Muyden, Ed., architecte, Lausanne.
117. Van Muyden, Théoph., architecte, Lausanne.
118. Vautier, Alphonse, ingénieur, Lausanne.
119. Veillard, Ch., architecte, Aigle.
120. Verrey, Jules, architecte, Lausanne.
121. Wanner, Gust., architecte, Lausanne.
122. Wirz, architecte, Lausanne.
123. Zwahlen, ingénieur, Yverdon.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Exercice de 1874-1875.

- MM. Louis Gonin, *président*.
 Achille de la Harpe, *vice-président*.
 G. Rouge, *secrétaire*.
 J.-J. Lochmann, *trésorier*.
 Meyer, ingénieur en chef de la Suisse-Occidentale.

COMITÉ DE RÉDACTION

- MM. Louis Gonin, *président*.
 Jules Gaudard, ingénieur et professeur à l'académie de
 Lausanne.
 Edouard Pellis, ingénieur.
 Edouard Van Muyden, architecte.
 Jules Verrey, architecte.
-